

Section 12

Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

Motion : Affichage des résultats des jurys d'admissibilité

Suite à la décision du PDG du CNRS, M. Antoine Petit, de ne plus afficher sur le site officiel des concours CNRS la liste des candidates et candidats admissibles aux concours par ordre de mérite mais par ordre alphabétique, la section 12 rappelle son fort attachement à la transparence de ses décisions. Elles sont le résultat de beaucoup de travail d'analyse, de discussions, d'échanges et de concertation. La section 12 ne comprend pas l'intérêt d'une telle décision prise sans concertation et en rupture avec les pratiques des années précédentes. La section déplore profondément le calendrier de cette annonce qui intervient quelques jours avant les premières auditions et alors que le concours a formellement commencé le 1^{er} février 2021.

Emmanuel Magnier
Président de la Section 12

Motion adoptée le : 18 mars 2021
18votants [18] oui, [0] abstention, [0] non

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB
- M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I
- M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI
- Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP
- M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE
- M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS
- M. Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3
- M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC
- M. Francois-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS
- M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU
- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Olivier SANDRE, président du CS INC
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national